

Un abattage clandestin de moutons découvert à Bressoux

Découverte étonnante ce vendredi en fin de matinée dans la cave d'une maison de la rue des Martyrs à Bressoux. Les pompiers liégeois ont été appelés sur place par des habitants pour une odeur de gaz. À leur arrivée, les pompiers ont constaté la présence d'une dizaine de moutons dans cette cave !

Le propriétaire de la maison, un boucher, souhaitait tuer un mouton qui s'est rebellé et qui a foncé dans le compteur à gaz, ce qui a provoqué une fuite de gaz. La rue des Martyrs et la rue du Moulin, à l'angle de la rue des Martyrs, ont été fermées à la circulation par la police de Liège durant le temps d'intervention des pompiers et de Résa.

Le Service du Bien-être animal wallon, le vétérinaire communal ainsi que l'AFSCA, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, et le parquet se sont rendus sur place.

Pour rappel, la fête musulmane du sacrifice, aussi connue sous le nom de l'Aïd el-Kebir, s'est ouverte ce vendredi dans un contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, alors que le Conseil National de Sécurité (CNS) a réduit de moitié lundi dernier la capacité d'accueil des lieux publics.

Dans le cadre de cette fête, les déclarations d'abattage à domicile, conformément aux directives de l'AFSCA, pouvaient être adressées aux services communaux du 28 au 30 juillet inclus. C'est ce qu'a fait ce boucher



Rue des Martyrs. © TVA

pour huit moutons. Le problème est qu'il semble qu'il en ait égorgé quatre, sans étourdissement.

« Or, c'est une obligation imposée par le décret wallon avant tout abattage ! Je suis tout à fait respectueuse de la liberté religieuse mais elle doit s'accompagner de cette obligation d'étourdissement. Il faudra examiner aussi quelles étaient les conditions de détention et de traitement de ces moutons. L'AFSCA a contrôlé les conditions sanitaires et nous avons demandé au parquet d'être attentif au suivi de ce dossier. Toute cruauté ou maltraitance animale doit être sanctionnée. Si nécessaire, et si les infractions au non-respect de la loi de l'étourdissement sont avérées, nous envisageons de nous constituer partie civile », déclare Christine Defraigne, échevine liégeoise du Bien-Être animal qui est bien déterminée à faire respecter les lois, les règlements et les décrets en la matière.

Quatre autres moutons ont été saisis puis abattus un peu plus tard.

L'enquête est toujours en cours. ●

MARC GÉRARDY